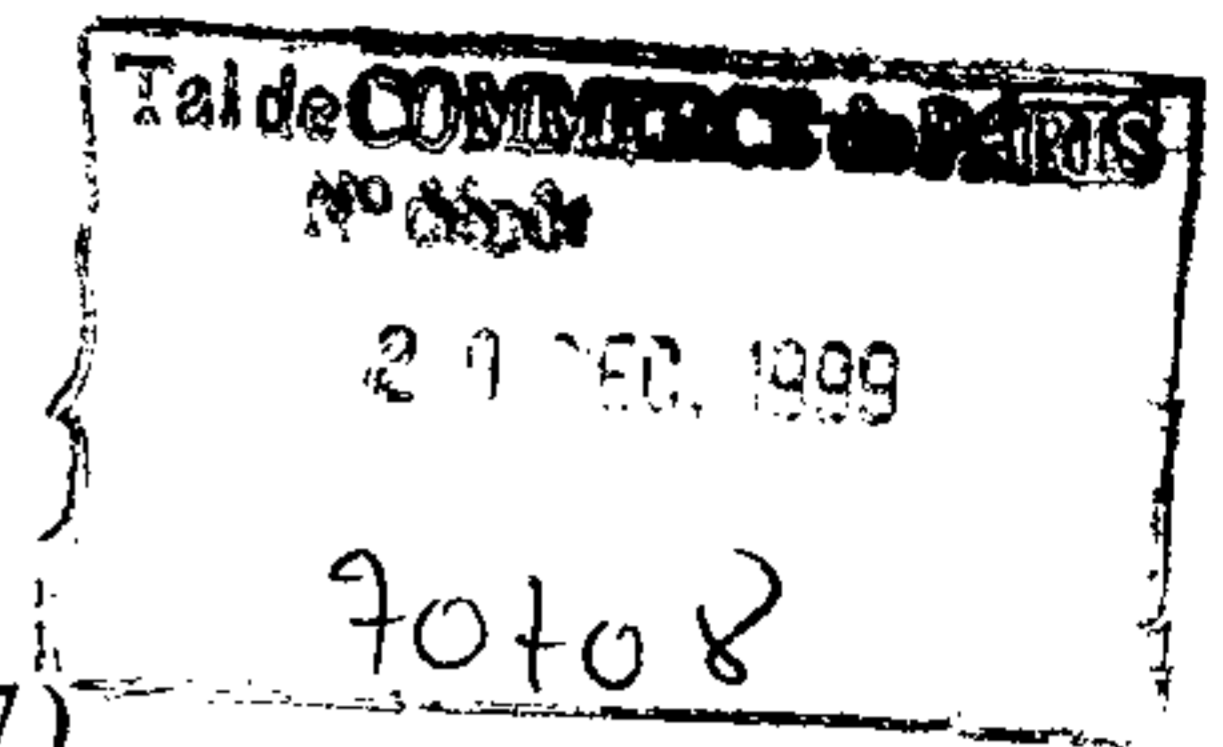


**COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE  
COFIGEX**

**Société Anonyme  
au capital de 250.020 Francs**

**Siège Social : 64, rue La Boétie  
75008 - PARIS**

**RCS PARIS B 314 682 303 ( 1979 B00967 )**



---o0o---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU 30 SEPTEMBRE 1999**

---o0o---

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf  
Le trente septembre

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire de ce même jour,

Tous les Administrateurs sont présents et ont émargé le registre de présence :

- **Monsieur Eric CHAMBAUD, Président et Administrateur**
- **Monsieur Olivier PARIGI, Administrateur**
- **La société EXFI, Administrateur**  
représentée par Monsieur Eric CHAMBAUD

Seuls membres du Conseil d'Administration.

Monsieur Eric CHAMBAUD préside la séance en sa qualité de Président.

Il constate que tous les administrateurs sont présents et qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

La séance est ouverte par le Président. Il rappelle qu'il convient d'approuver et de signer le procès-verbal de la dernière réunion du conseil. Le conseil adopte et approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président rappelle ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour :

- Démission du Directeur Général,
- Nomination d'un Directeur Général en remplacement,
- Rémunération du nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

EC

A handwritten signature or mark, possibly a stylized letter 'A' or a similar symbol, located at the bottom right of the page.

## **I - NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN FRANCIS LE BARS**

Suite à la démission de Monsieur Jean-Francis LE BARS de ses fonctions de directeur général, le conseil, sur la proposition de son Président, décide de nommer en remplacement Monsieur Olivier PARIGI, jusqu'à la fin du mandat du Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil précise que cette nomination n'interdit aucunement au Directeur Général d'exercer simultanément des mandats sociaux dans d'autres sociétés.

**Cette décision est adoptée par tous les Administrateurs.**

Monsieur Olivier PARIGI remercie le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner et accepte les fonctions de Directeur Général qui lui sont ainsi confiées.

Il déclare qu'aucune interdiction, déchéance ou incompatibilité, ainsi qu'aucune mesure ou disposition quelconque ne s'opposent à l'exercice par elle des fonctions auxquelles il vient d'être nommé.

## **II - REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Conseil décide que la rémunération de Monsieur Olivier PARIGI pour ses fonctions de Directeur Général sera ultérieurement fixée.

**Cette décision est adoptée par tous les administrateurs.**

## **III – POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer tous dépôts et toutes formalités requis par la loi et les règlements.

**Cette décision est adoptée par tous les administrateurs.**

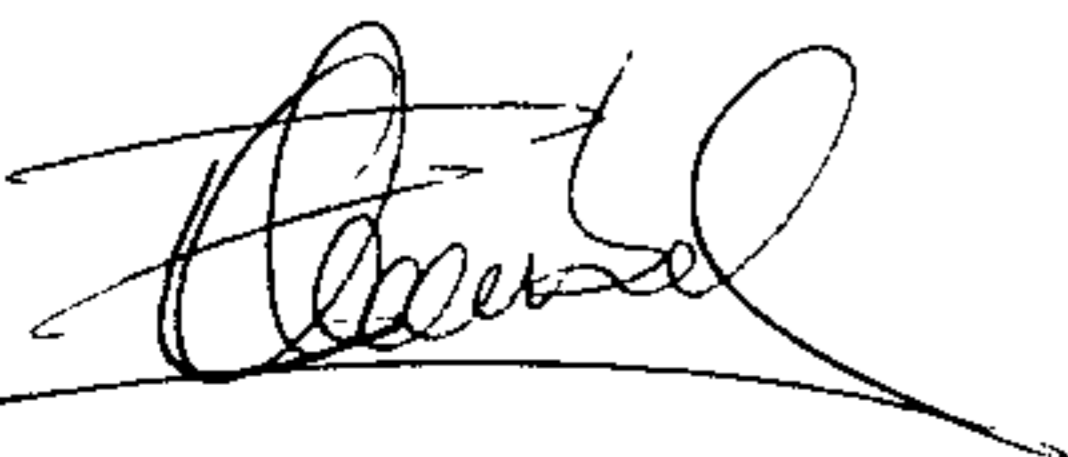
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les administrateurs présents.

**M. Eric CHAMBAUD**



**La société EXFI**  
représentée par M. Eric CHAMBAUD



**M. Olivier PARIGI**

*Bon pour acceptation  
des fonctions de directeur  
général.*

**COMPAGNIE FIDUCIAIRE DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE  
COFIGEX**

**Société Anonyme  
au capital de 250.020 Francs**

**Siège Social : 64, rue La Boétie  
75008 - PARIS**

**RCS PARIS B 314 682 303 ( 1979 B00967 )**

-oOo-

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 30 SEPTEMBRE 1999**

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix neuf  
le trente septembre  
à dix heures

Les Actionnaires de la Société COFIGEX se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, 64, rue La Boétie 75008 PARIS sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires, et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric CHAMBAUD, Président du Conseil d'Administration.

Messieurs Jean-François LE BARS et Olivier PARIGI sont désignés en qualité de scrutateurs.

Monsieur François VIGNERON est désigné en qualité de secrétaire.

Monsieur Jean-Pierre PYBOURDIN, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, s'est fait excuser.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent le quorum requis pour que l'assemblée, valablement constituée, puisse donc régulièrement délibérer.

Le bureau ainsi composé, le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que tous les Actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des Actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence certifiée par le bureau,
- Le rapport du Conseil d'Administration,
- Le projet des résolutions proposées,
- Les statuts de la société.

EC 

Puis le Président rappelle que tous les documents ci-dessus à l'exception de la feuille de présence, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, durant les quinze jours qui ont précédé la présente Assemblée, et que les documents prévus par la Loi ont été communiqués aux actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un administrateur,
- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Puis le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Le Président déclare la discussion ouverte et ajoute que les membres du conseil d'administration sont à l'entière disposition des Actionnaires pour leur fournir les renseignements qu'ils désireraient obtenir.

La discussion s'engage et après divers échanges de vues, personne ne demandant plus la parole le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après en avoir été informée par le Conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Jean-Francis LE BARS, administrateur, à compter de ce jour.

L'assemblée le remercie vivement pour tout le temps qu'il a consacré à la société.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale nomme en qualité d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Francis LE BARS, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à tenir dans l'année 2000 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1999 :

- la société EXFI

Société anonyme au Capital de 850.000 Francs  
Siège Social : 19 bis, Bd de Montmorency 75016 PARIS  
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS  
sous le numéro PARIS B 379 455 553  
représentée par son Président, Monsieur Eric CHAMBAUD  
à compter de ce jour.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

  
EC

La société EXFI représentée par Monsieur Eric CHAMBAUD qui assiste à la réunion, intervient alors pour remercier l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien leur témoigner et pour accepter les fonctions d'administrateur qui lui sont ainsi confiées.

La société EXFI représentée par Monsieur Eric CHAMABUD déclare qu'aucune interdiction, déchéance ou incompatibilité, qu'aucune mesure ou disposition quelconque ne s'opposent à l'exercice par elle des fonctions auxquelles elle vient d'être nommée.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

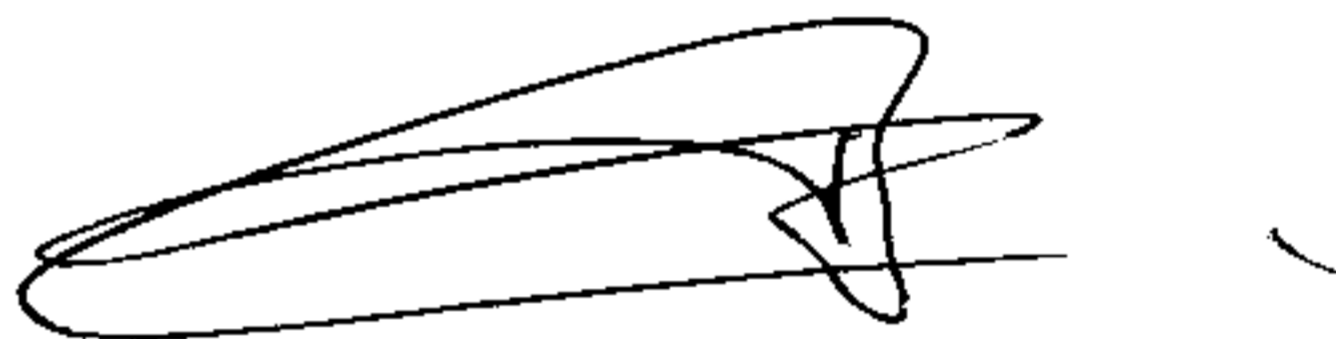
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

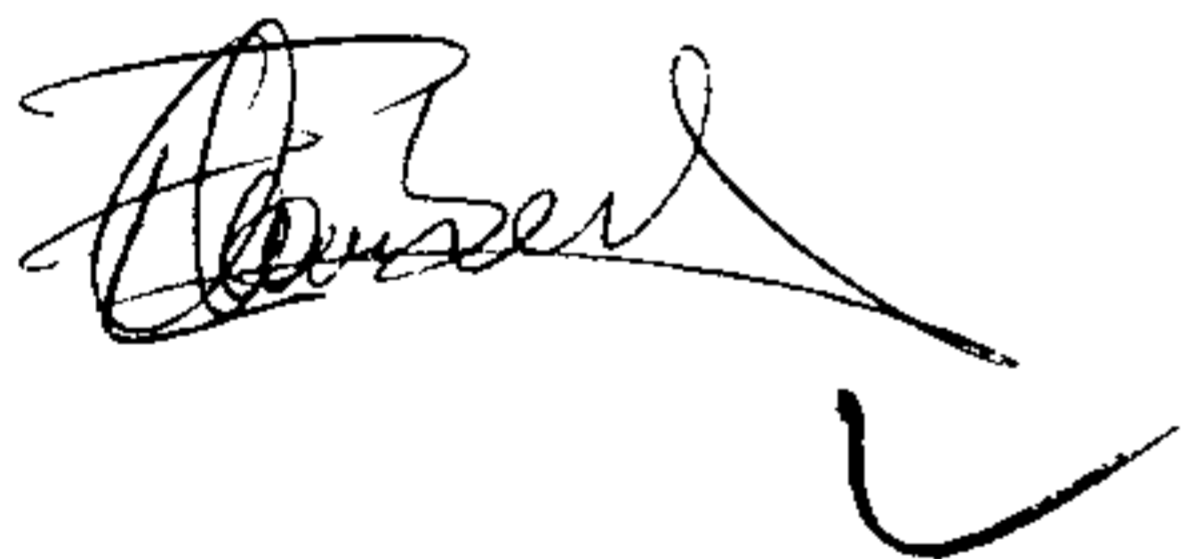
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les actionnaires présents.

**M. Eric CHAMBAUD**

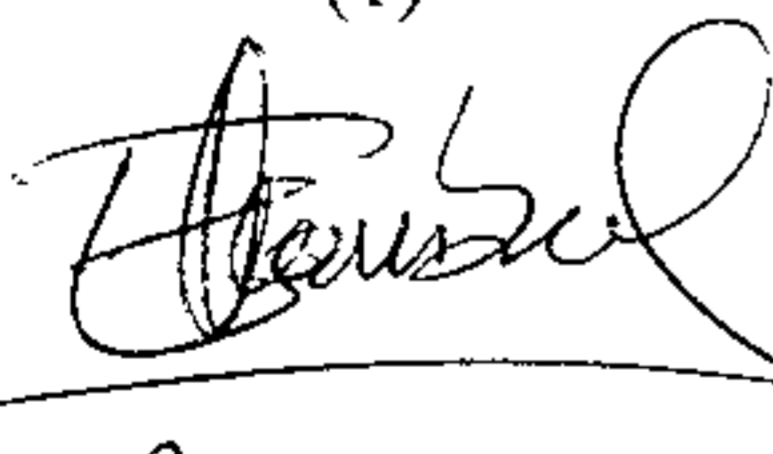


**M. Olivier PARIGI**



**La société EXFI  
Représentée par M. Eric CHAMBAUD**

(1)



*Bon pour acceptation des  
fonctions d'administrateur*

(1) bon pour acceptation des fonctions d'administrateur